



Erreur de la part d'un grand magasin

Par **JB2P**, le **11/12/2008** à **18:20**

bonjour,

En septembre, j'ai fait l'acquisition d'un ordinateur mais le problème est qu'il ne marchait pas...Je suis donc allé l'échanger et cela n'a posé aucun problème, le vendeur a à peine vérifié si le PC fonctionnait ou non..

Le problème c'est que j'ai reçu un appel du service d'après vente début décembre me disant que mon ordinateur était réparé et de venir le chercher..Outre les problèmes de conscience (hé oui quand même) j'ai un problème juridique : est ce que le fait d'accepter et d'aller chercher ce PC pourrait " me causer des ennuis " ?

PS : je n'ai pas le souvenir d'avoir signé quoi que ce soit au moment de l'échange...